

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2025

---

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

## AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par

M. Bilde, Mme Bordes, Mme Bamana, M. Baubry, Mme Blanc, Mme Diaz, M. Gery, M. Gillet,  
Mme Griseti, M. Guitton, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Bryan Masson, M. Rancoule,  
Mme Roullaud, M. Taverne et M. Villedieu

-----

### ARTICLE 10

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« peuvent se voir »

les mots :

« se voient ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que les employeurs privés ou publics ayant conclu une convention pour articuler la vie professionnelle et l'engagement d'élu local du salarié ou du fonctionnaire se voient automatiquement attribuer le label "Employeur partenaire de la démocratie locale".